

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'approbation d'un nouveau cadre pluriannuel de conservation du gaz naturel ainsi que de programmes de conservation du gaz naturel.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Enbridge Gas Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver un nouveau cadre de gestion de la demande (conservation) de gaz naturel, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022, et d'approuver les programmes de conservation qui seraient offerts aux clients entre 2022 et 2027.

Enbridge Gas Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver le budget du programme de conservation pour 2022, l'année de référence du plan de six ans, ainsi que sa proposition d'augmenter chaque année le budget de l'année de référence, en s'appuyant sur une formule qui ajusterait le budget de l'année de référence en fonction de l'inflation et d'autres facteurs.

Enbridge Gas Inc. demande également à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'établir un processus accéléré d'examen du budget de l'année de référence et de la méthode d'indexation du budget et de rendre sa décision d'ici le 30 juillet 2021. Enbridge Gas Inc. sollicite en outre l'approbation provisoire des programmes de conservation pour 2022 d'ici le 31 août 2021.

Si la requête est approuvée telle quelle, un client résidentiel type dans chacune des zones de tarification indiquées ci-dessous paiera les montants mensuels suivants pour les programmes de conservation du gaz naturel en 2022 :

Zone de tarification	Coûts mensuels moyens pour les programmes de conservation du gaz naturel en 2022
Zone de tarification d'EGD	1,69 \$
Zone de tarification d'Union Sud (tarif M1)	1,53 \$
Zone de tarification d'Union Nord (tarif 01)	1,04 \$

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous êtes concernés par ces changements.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique afin d'étudier la requête d'Enbridge Gas. Lors de cette audience, nous interrogerons Enbridge Gas sur sa proposition de cadre de conservation du gaz naturel ainsi que sur les programmes et budgets de conservation pour la période allant de 2022 à 2027. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer

(appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO rendra sa décision quant à l'approbation de la requête d'Enbridge Gas.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête d'Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la requête d'Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la requête d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous avant le **10 juin 2021**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est : **EB-2021-0002**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2021-0002** dans la liste sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **10 juin 2021**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 36(1) de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario

Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario